



la Savoie,
terre de solidarités et de partage.

Sommaire

- La MDPH à votre service	1
- Flash sur... le Centre d'Education Motrice + SESSAD Accueil Savoyard	2
- Fiche technique... Le fonds d'Insertion pour les personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP)	3
- Rapport d'activité 2008	4
- Rencontre avec ... Mme COCHET, Présidente France Bénévolat Savoie Mr HUART, Référent Projet de Vie	5
- Actualités législatives/En bref	6

Après 2 années d'une augmentation moyenne de + 15 % par an, l'activité 2008 de la MDPH a à nouveau marqué le pas avec une hausse significative de + 26 % des décisions notifiées. L'organisation et les moyens affectés au fonctionnement de la MDPH par les membres du GIP ont permis de répondre à cet accroissement des demandes qui ont ainsi pu faire l'objet d'une décision dans les 3 mois suivant le dépôt du dossier complet.

Au-delà ce constat souligne à la fois une meilleure identification de la MDPH par la population ainsi qu'une amélioration dans l'accès à l'information sur les droits individuels.


Souhaitant continuer sur cette voie et après avoir identifié les points de fragilité et les attentes des personnes handicapées, la Commission exécutive a, sur proposition de son président Hervé GAYMARD, pris la décision de maintenir la dynamique.


- en recrutant sur les unités particulièrement impactées y compris en raison des évolutions réglementaires.
- en engageant une action pour une meilleure territorialisation de l'accès à l'information sur les droits individuels.
- en engageant une action sur les démarches (simplification des procédures, dématérialisation par voie électronique ...).
- en recrutant un chargé de mission pour optimiser l'Observatoire des besoins mis en place fin 2007.

Au nom de tous les membres du GIP et des personnels de la MDPH, je vous souhaite de bonnes vacances estivales sachant que le service est maintenu.

Rosenn HARS vice présidente du Conseil Général

La MDPH à votre service

 L'association UNAFAM propose une nouvelle série d'ateliers d'entraide « PROSPECT » pour aider à **faire face dans la durée à la maladie psychique d'un proche**. (Octobre 2009).
Pour tous renseignements : 04 79 33 95 87

 Formation « **Troubles Envahissants du Développement/Autisme : les limitations de capacités, les besoins, les outils de compensation** » organisée par Autisme Savoie avec le soutien de la MDPH de Savoie
les 18 et 19 septembre 2009 de 9 h à 17 h

Auditorium de la MDPH de Savoie – 116 rue Sainte Rose – 73000 CHAMBERY

Contact et inscriptions auprès de l'association au 04.79.61.60.04 ou Mail : ted73@voila.fr

Ces journées seront suivies, à l'initiative de la MDPH, d'une journée organisée en lien avec les associations concernées et le CHS pour présenter les réponses existant ou projetées sur la Savoie.



Horaires d'été :

L'accueil physique et téléphonique s'effectuera uniquement les matins de 8 h 30 à 12 h du 3 août au 14 Août 2009

L'instruction des demandes est maintenue sans interruption.

La CDA (commission des droits et de l'autonomie) se réunira pendant la période estivale jusqu'au 21 juillet compris et reprendra à partir du 25 août.

Pour rappel, l'accueil de la MDPH est ouvert : 110 rue Ste Rose à CHAMBERY :

- ✓ **Lundi & Mardi** 8 h 30 à 12 h 00 - 13 h 30 à 17 h 30
- ✓ **Mercredi** 8 h 30 à 12 h 00 - fermé l'après midi
- ✓ **Jeudi & Vendredi** 8 h 30 à 12 h 00 - 13 h 30 à 17 h

Le Centre d'Education Motrice (CEM) et le SESSAD gérés par l'association « ACCUEIL SAVOYARD »

Les évolutions de la Société en près d'un siècle – l'association a été créée en 1921 - ont amené l'Accueil Savoyard à prendre aujourd'hui en charge 20 enfants polyhandicapés, 60 enfants handicapés moteur et pluri-handicapés dans son CEM et enfin 41 enfants accompagnés par son SESSAD créé en 1992 et installé dans ses nouveaux locaux depuis une année. Les nouveaux statuts sont fondés sur

- * **la mission** « *accueillir des personnes handicapées dans des établissements ou services en vue :*
 - *de leur dispenser les soins que nécessite leur état de santé*
 - *de leur proposer une éducation et une formation adaptées... »*
- * **des priorités :**
 - moderniser l'offre de service : travaux de restructuration du CEM et du SESSAD notamment
 - compléter et élargir l'offre de service en lien avec les associations du secteur « adultes »

1 - l'association gère :

⇒ **un Centre d'Education Motrice (CEM) organisé autour de 2 grandes missions :**

- « handicap moteur » : **60 places** mixtes en internat ou semi-internat de semaine pour jeunes de 5 à 20 ans déficients « moteur » avec ou sans déficiences associées
- « poly-handicap » : **20 places** mixtes d'accueil continu pour jeunes de 12 à 20 ans présentant des déficiences graves avec diminution extrême de l'autonomie

CEM 261 impasse de la Doria 73 230 St Alban Laysse – Tél. 04 79 33 62 62 – Fax 04 79 75 03 61

⇒ **un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) :**

47 places -sur 60 autorisées- mixtes pour jeunes de 5 à 20 ans déficients « moteur » avec ou sans déficiences associées scolarisés et/ou à leur domicile depuis 1 an dans de nouveaux locaux

SESSAD 533 square du Docteur Zamenhof – 73 000 Chambéry le Haut – Tél. 04 79 72 25 50 – Fax 04 79 72 23 34

⇒ **un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) :**

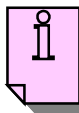
- En partenariat avec la FSHTA –gestionnaire du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS de Chambéry- l'Accueil Savoyard a répondu à l'appel à candidatures lancé par la DDASS et le Département, en été 2008, en application du Schéma départemental 2006/2011
- **10 places pour adultes handicapés « moteur et psychique » en janvier 2010**

voir les coordonnées du SESSAD ci-dessus

« L'extension du SESSAD (+ 6 places en septembre 2009) constitue un facteur de progrès même si la liste d'attente n'est aujourd'hui pas totalement résorbée. Quant au SAMSAH, notre projet a été retenu et nous ouvrirons le service le 1^{er} janvier 2010 à la population du bassin chambérien. »

2 – l'association a développé une expertise adossée à des « outils fondamentaux » :

- ⇒ une approche pluridisciplinaire : des **professionnels qualifiés** en pédiatrie, médecine physique et de réadaptation, diététique, kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie, orthoptie, soins infirmier, psychologie, éducateur et professeur des écoles, travail social, éducateur sportif
- ⇒ un projet personnalisé : le « statut du jeune majeur » dès 18 ans, un référent éducatif par enfant, des unités de vie en fonction des groupes, un transport organisé domicile/CEM, **6 classes** (sous contrat simple avec l'Etat) avec des enseignements adaptés certains en temps partagé avec un établissement scolaire « ordinaire », des activités créatives, physiques et sportives, des ateliers d'apprentissage et techniques pour préparer à une orientation professionnelle ou vers un autre lieu d'accueil
- ⇒ un accompagnement à la démarche d'orientation : aide d'un travailleur social, conseil, ateliers



NB : Sur la Savoie le Centre Médico-Educatif (CME) « Les Mésanges » géré par l'association APEI de Chambéry implanté à **690 avenue Charles Albert 73 290 La Motte Servolex Tél. 04 79 25 42 82 Fax 04 79 25 12 50** complète l'offre d'accueil pour les jeunes polyhandicapés âgés de 0 à 20 ans

NB : les admissions dans ces établissements et services ne peuvent se faire que sur décision préalable notifiée par la MDPH – voir site mdph@mdph73.fr pour les démarches et le formulaire simplifié de demandes

Fiche technique sur ...

Le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Equivalent à l'AGEFIPH existant dans le secteur privé, le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique** a été créé, par la loi du 11 février 2005, pour faciliter l'insertion et le maintien

dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les **3 fonctions publiques :**

Etat – territoriale – hospitalière

Il met à disposition des employeurs publics des financements, une expertise et des conseils.

Le FIPHFP a une triple vocation :

- Favoriser le **recrutement** des personnes en situation de handicap afin d'atteindre l'objectif des 6 %,
- Aider à leur **maintien dans l'emploi**,
- **Collecter et redistribuer les fonds** auprès des employeurs publics.

Les agents concernés :

L'une de ces conditions doit être remplie :

Agents concernés par une décision notifiée par la MDPH de leur lieu de résidence :

- Bénéficiaire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Titulaire de la carte d'invalidité (CI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Agents concernés par une décision d'un autre organisme que la MDPH :

- Victime d'accident du travail ou maladie professionnelle (incapacité supérieure ou égale à 10 %).
- Titulaire d'une pension d'Invalidité (quel que soit le régime), d'une pension militaire d'invalidité, d'une invalidité régime des sapeurs pompiers, d'une **allocation temporaire d'invalidité**.
- **Agents reclassés** des fonctions publiques d'Etat et territoriale (voir www.fiphfp.fr).
- Les agents bénéficiant d'un **allocation temporaire d'invalidité**.
- Par exception : l'agent reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions par le comité médical et dont le maintien dans l'emploi est proposé par le médecin du travail avec adaptation de poste de travail.

Modalités et forme d'intervention du FIPHFP

⇒ **Aides individuelles** : aménagement du poste de travail, interprétariat en langue des signes, formation professionnelle spécifique, mise à disposition d'auxiliaires de vie, aménagement de véhicule, aide technique individualisée... pour les besoins liés à l'exercice du métier de l'agent concerné, en complément ou non de la prestation de compensation notifiée par la MDPH.



ATTENTION : les aides individuelles ne peuvent être mobilisées et financées que par l'intermédiaire de l'employeur qui effectue toutes les démarches auprès du FIPHFP.

⇒ **Accompagnement de l'employeur** : avec l'appui conseil de la délégation interrégionale : développement **d'actions de sensibilisation et d'information** des agents en relation avec les fonctionnaires handicapés ; **convention pluriannuelle** de politique globale d'emploi et **d'actions** ; mise à disposition des responsables des ressources humaines d'une **plate-forme dématérialisée pour les aides individuelles** sur son site www.fiphfp.fr.

⇒ **Ressources mobilisables** : elles sont issues des **contributions** des employeurs publics des 3 fonctions publiques ne remplissant pas leur obligation d'emploi de 6 % ou contribuant volontairement.

En Savoie, Le FIPHFP a signé le **1^{er} Pacte Territorial** : il mobilise les partenaires et professionnels au service de l'insertion et de l'emploi des personnes handicapées, les employeurs publics, syndicats, organismes de placement et associations spécialisées, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. **Un rapprochement avec la MDPH a été engagé pour une meilleure information des personnels et pour améliorer l'instruction des dossiers communs.**

En Savoie, **Mr Hubert DELROISE**, délégué interrégional handicap, est l'interlocuteur des **employeurs publics** (hubert.delroise@caissedesdepots.fr).

Rencontre avec ...

Chantal COCHET, Présidente de France BENEVOLAT SAVOIE

L'association France Bénévolat, qui fait partie d'un **réseau national**, permet de mettre en relation des personnes souhaitant s'engager comme bénévoles et des associations qui en cherchent. Le réseau est implanté à CHAMBERY, AIX LES BAINS, et bientôt à ALBERTVILLE et en TARENTEISE.

« Certaines personnes handicapées qui ne peuvent pas ou plus travailler ont envie de s'investir, de se rendre utile aux autres, de mettre à disposition leurs compétences tout en tenant compte de leurs contraintes (santé, fatigue, disponibilité...). Notre mission est alors de mettre en bonne adéquation les deux attentes. Par exemple, une personne handicapée physique suite à un accident, participe régulièrement à l'animation d'ateliers de l'association OASIS » (groupement d'entraide mutuelle).

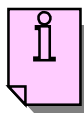
Il est aussi intéressant de savoir que ces engagements associatifs peuvent désormais permettre de valoriser son expérience et ses compétences en étant répertoriées dans un « **passport bénévole** » qui sera utilisé pour compléter un dossier de « **Validation des Acquis et de l'Expérience** » VAE.

Pour rencontrer France BENEVOLAT SAVOIE

☑ Maison des Associations Aile Borrel – bureau 215
67 rue St François de Sales – 73000 CHAMBERY
☎ 04.79.36.85.14. – francebenevolat.73@gmail.com

☑ Maison des associations
25 bd des Anglais-73100 AIX les BAINS
☎ 06.42.58.90.42.

Des renseignements peuvent être pris sur le site www.passeport-benevole.org.



Pour information	L'ADAMSPA INFO (Association Départementale d'Action Médico-Sociale en faveur des Personnes Agées) anime Le Relais Départemental du Bénévolat orienté plus particulièrement auprès des personnes âgées qui peut être contacté : 107 rue Dacquin – 73000 CHAMBERY - ☎ 04.79.85.15.57. - adamspa@wanadoo.fr
-----------------------------	--



Témoignage de M. HUART, bénévole associatif « référent projet de vie »

*« La mission de référent exige une préparation minimale : formation initiale assurée par la MDPH ,
appréhension du formulaire avant chaque contact avec les demandeurs.*

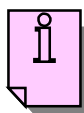
*J'ai beaucoup apprécié la diversité des demandes, et remarqué les hésitations ou difficultés des
demandeurs devant le formulaire, pourtant simplifié. Il convient que le référent sache écouter, soit
exigeant pour la déclaration des éléments techniques et administratifs, car le demandeur n'exprime pas
spontanément ce qui est essentiel.*

*Le « projet de vie » est important. C'est là que le demandeur doit exprimer ses attentes particulières,
psychologiques, socialeset enrichir le formulaire qui ne peut être exhaustif.*

*Ce renseignement est sans doute précieux pour les membres de la CDA. Le référent doit donc faciliter
cette expression libre mais sans prendre parti ; il aide le demandeur à se livrer.*

*La mission de référent est gratifiante . Ce modeste « don de soi » renforce ce que j'ai vécu dans ma vie
associative et dans mes anciennes responsabilités sociales à la CROIX ROUGE »*

Michel HUART, Militant de l'association « Vaincre la Mucoviscidose »



34 bénévoles associatifs « référents projet de vie » représentant les grandes « familles » de handicap (APF, UDAFAM, AFM, APEI, Autisme Savoie, Apedys, Enfance Espérance, INJS, Valentin Haüy...) sont répartis sur tout le territoire départemental – **la liste est consultable** sur le site www.mdp73.fr



Actualités législatives...

Arrêté du 23 mars 2009 relatif au modèle de formulaire de **certificat médical** pour une demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées (Bulletin officiel du ministère du travail, des relations sociales, famille, solidarité et ville du 15 mai 2009)

Décret N° 2009-922 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des **personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie** (JO du 26 mars 2009) – concernent SAMSAH, FAM, MAS...

Décret N° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la **scolarisation** des enfants, adolescents et jeunes adultes et à la **coopération** entre les établissements mentionnés au L 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article L 312-1 CASF (JO du 4 avril 2009)

Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation **d'unités d'enseignement et services médico-sociaux** ou de santé pris pour l'application des articles D 351-17 à D 351-20 du code de l'éducation (JO du 8 avril 2009)

Circulaire du 20 avril 2009 relatif à l'**accessibilité des bâtiments** d'habitation collectifs existant, des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public existant modifiant la circulaire interministérielle DGUHS N° 2007-53 du 30 novembre 2007 (JO du 10 mai 2009)

Décret N° 2009-546 du 14 mai 2009 pris pour l'application de l'article 47 de la loi N°2005-102 du 11 février 2005 et créant un **référentiel d'accessibilité** des services de **communication publique en ligne** (JO du 16 mai 2009)

Décret N° 2009-642 du 9 juin 2009 relatif à l'**aide au poste** au titre des travailleurs handicapés en entreprise adaptée (JO du 10 juin 2009)

En bref...

✎ **RAPPEL** : «MDPH Infos Savoie» est disponible en ligne sur le site de la MDPH 73 www.mdph73.fr

✎ **Les permanences UDAF** (information sur les mesures de protection juridique) organisées dans les locaux de la MDPH sont interrompues pour la période estivale ; elles reprendront **le 17 septembre 2009** (tous les 3^{èmes} mercredi de chaque mois).

✎ **Actualisation du schéma départemental « personnes handicapées » 2006/2011** : le Conseil général en concertation avec les services de l'Etat vient de porter de 20 à 40 le nombre de places de SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) afin d'améliorer l'offre de services à la personne médicalisée et d'accompagnement social de proximité

✎ **2 nouveaux « groupe d'entraide mutuelle » (GEM) en Savoie** : en plus du **GEM « Oasis »** de Chambéry (596 faubourg Montmélian 04 79 75 69 97) vous pouvez contacter le **GEM « Horizon 73 »** à Aix les Bains (25 avenue du Petit Port 06 43 01 75 66 gem.aixlesbains@yahoo.fr) et le **GEM « Altitude »** à Albertville (163 rue du commandant Dubois 04 79 37 90 38 altitude.gem@orange.fr).

NB : une décision d'orientation par la MDPH est nécessaire pour garantir la prise en charge.

Directrice de la Publication : Annie CURTELIN

Comité de rédaction : Béatrice MICHEL et les membres du comité de lecture issus du collège « associations » de la Commission des droits et de l'autonomie (CDA)

Mise en page : Elisabeth XAMIN, Jacqueline ALEXANDRE, Nathalie TUCI.